

## **Communiqué de presse**

### **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER**

#### Prix de l'électricité 2009

L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et de son ordonnance d'application (OApEI) a des impacts profonds sur le marché de la vente de l'électricité en Suisse.

Les réactions politiques suite à la publication des tarifs 2009, à fin août 2008, ont entraîné un certain nombre de modifications dans l'application de la nouvelle législation. Dans le but de faire baisser les prix, de nouvelles directives ont été publiées le 12 décembre 2008, soit quelques jours avant l'entrée en vigueur formelle du marché. Ces modifications fondamentales dans le calcul de la redevance d'utilisation du réseau ont nécessité des investigations complémentaires et une refonte globale de la tarification.

Après plusieurs mois d'efforts au sein des Services techniques, le Conseil municipal a accepté les nouveaux tarifs 2009 lors de sa séance du 7 avril 2009. Ces tarifs ont été adaptés en fonction des directives de l'Elcom

D'un point de vue global, la redevance d'utilisation du réseau (RUR) baisse de 6.9% (soit un manque à gagner de CHF 186'000.-) à Saint-Imier par rapport aux prix publiés fin août 2008, ce qui limite à 8% la hausse relative du timbre suite à l'entrée en vigueur de la LApEI. D'autre part, la baisse du coût des services-système (taxe Swissgrid) décidée par l'Elcom qui passe de 0.9 ct/ kWh à 0.4 ct/ kWh est bien évidemment répercutée totalement.

Les conséquences de la baisse du timbre seront synonyme d'une diminution des moyens financiers permettant le renouvellement du réseau électrique et, à terme, d'une baisse relative de la sécurité d'approvisionnement.

Cette baisse annoncée est valable avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour les consommateurs au bénéfice d'un décompte mensuel, un remboursement rétroactif aura lieu dès que possible mais au plus tard en juillet 2009.

#### Secrétaire scolaire nommée

Parmi les postulations en leur possession, les Commissions scolaires ont porté leur choix sur Mme Anne Domon pour occuper le poste de secrétaire des écoles enfantine, primaire et secondaire. Cette Imérienne, âgée de 35 ans, s'acquittera de cette tâche, dont le taux d'activité a été fixé à 50 %, dès le 1<sup>er</sup> mai 2009. L'exécutif communal lui souhaite de rencontrer plaisir et satisfactions dans l'exercice de ses fonctions.

#### Ecoliers imériens dans la roue des grands

L'étape du Tour de Romandie prévue en boucle à La Chaux-de-Fonds jeudi 30 avril 2009 va laisser une trace indélébile dans la mémoire de deux jeunes Imériens. En l'occurrence, les deux chanceux qui se retrouveront associés aux coulisses de cette grande manifestation sportive en participant le jour même au «Petit tour de Romandie». Ils seront invités à prendre place dans un peloton de 15 enfants. Cette animation englobe la participation à une mini-parade non chronométrée et disputée sur le final du jour en attendant l'arrivée des champions. Ce plaisir est complété du privilège de monter sur le podium pour une séance de photos, puis de suivre la fin de la course dans des conditions privilégiées. Il est important de préciser que tous les participants doivent être accompagnés d'un adulte. Sans présence d'un adulte sur place, l'enfant, muni de son propre vélo et d'un casque, ne pourra pas prendre part à cet attractif programme, servi aux quinze jeunes impérativement nés entre 1995 et 1999, dès 14 h 00 au pied de la tour Espacité à La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil municipal prie les jeunes intéressés, par la possibilité de s'offrir un inoubliable moment, de communiquer par écrit et avec la mention «tour de Romandie 2009, leur intérêt à la Chancellerie municipale, Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, jusqu'au mercredi 15 avril 2009. En cas de nécessité, un tirage au sort permettra d'attribuer les deux places octroyées à Saint-Imier au «Petit tour de Romandie», animation programmée lors de l'étape horlogère disputée à La Chaux-de-Fonds jeudi 30 avril 2009.

(cm)

Saint-Imier, mardi 7 avril 2009